



24 = 1304

Yaoundé, le 16 JUIL 2024

Mr. K. D.

DECISION N°-----/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR

PORANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2024 DU 10 MAI 2024, POUR LA
PRODUCTION DES AGENDAS ET DES CALENDRIERS DE L'AGENCE, EXERCICE 2024

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution :

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics :

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance
dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités
Publiques ;

Vu La Loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun
pour l'Exercice 2024 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de
l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des
Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août
2013 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable
auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les
Services déconcentrés du Ministère des Finances ;

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution
des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des
Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°00000026/C/MINFI/DU 29 Décembre 2023 Portant Instruction relative à
l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres
Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Vu La Décision N°00000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la
Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;

Vu La Décision n°23-769/ANTIC/DG/IS/DAG/SIDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) :

Vu La Résolution N°1 du 14 mai 2024, portant adoption du collectif budgétaire de l'ANTIC, exercice 2024 :

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2024 du 10 mai 2024, pour la Production des Agendas et des Calendriers de l'Agence, exercice 2024 ;

Considérant la Correspondance N°03/N/DG/ANTIC/P/ANTIC/SEC du 03 juillet 2024 portant Proposition d'Attribution de la CIPM/ANTIC.

DECIDE :

Article 1^{er} : la prestation objet de l'Appel d'Offres sus référencé relative à la Production des Agendas et des Calendriers de l'Agence au titre de l'exercice 2024, est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRe	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
PRODUCTION DES AGENDAS ET DES CALENDRIERS DE L'AGENCE, EXERCICE 2024	KING GEORGES Sarl; BP: YAOUNDE; Tel: 237 675 66 77 52	30022 Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations	Trente-huit millions sept-cent quarante-neuf mille quatre-vingt-quinze (38 749 095) FCFA

Article 2 : Ladite structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement du projet de Lettre-Commande y relatif.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANTIC

AMPLIATIONS

- ✓ SEC DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO ARCHIVES



Ebot Enaw